Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 24 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/105 portant octroi d'une demande de subvention d'investissement l'association « Familles Rurales » dans le cadre de l'aménagement de la micro-crèche de Walincourt-Selvigny

Membres présents (59) : MAILLARD Laurent, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, SOUPLY Paul, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, HOTTON Sandrine, BERA Audrey, FORRIÈRES Daniel, BRICOUT Frédéric, CHMIELEWSKI Dominique, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, DENIZON Violenne, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, MARTIN Rémy, RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, DESCAMPS Olivier, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, CLERC Fanny, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté

Membres ayant donné procuration (8) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, MOTY Martine à WATREMETZ Jean-Luc, DUDANT Pierre-Henri à SOUPLY Paul, GOMANNE Dominique à LEBRUN Christophe, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, RIQUET Alain à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à WAXIN Julien

Membres excusés (3) : DISDIER Mélanie, FRANCOIS Michel, GARCIA David

Membres absents (5) : HERMANT Géry, HISBERGUE Antoine, DUBUIS Bernadette, GALLIEZ Cindy, RICHEZ Jean Pierre

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

/2026

Délibération 2026/105 portant octroi d'une demande de subvention d'investissement l'association « Familles Rurales » dans le cadre de l'aménagement de la micro-crèche de Walincourt-Selvigny

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance et du développement de l'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) a procédé à la construction d'un nouveau bâtiment moderne et adapté, situé au 5 rue du nouveau siècle à Walincourt-Selvigny, spécifiquement destiné à accueillir la micro-crèche « La Maison des Ptits Wal'loups ».
Afin d'assurer la gestion de cet équipement et d'offrir ce service indispensable aux familles, la structure a été confiée à l'Association Familles Rurales (partenaire historique assurant ce service avant la prise de compétence).
La structure est désormais ouverte.
Pour finaliser l'aménagement intérieur, l'investissement global en matériel s'élève à 110 018,00 € TTC, soutenu de manière majeure par la CAF (75 000,00 €) et la MSA (10 000,00 €).
Dans ce cadre, l'association a sollicité le soutien financier de la CA2C le 25/05/2025 pour le lot spécifique « Aménagement et équipement de la cuisine », pour un montant total de 18 564,84 €, poste essentiel au respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire au sein de ce nouveau bâtiment communautaire.
L'immeuble étant livré, et afin de respecter impérativement le calendrier d'ouverture au public ainsi que les conditions d'octroi de la subvention globale de la CAF, l'Association Familles Rurales a procédé à l'achat de ce matériel de cuisine en versant un acompte dès 2025. Cet engagement direct par l'association était une condition technique indispensable pour déclencher et bénéficier rapidement des fonds de la CAF nécessaires à l'équilibre général de l'opération.
Considérant que la demande de cette subvention du 25 mai 2025 vient compléter de manière vertueuse l'investissement immobilier déjà porté par la CA2C pour la construction du bâtiment, et que le cumul des aides respecte les plafonds légaux, il est proposé d'allouer cette aide à l'association,
Considérant que

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Mme Axelle DOERLER n'ayant pris part ni aux débats ni au vote concernant la présente délibération,
L'Assemblée décide :

- **D'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 18 564,84 € à l'Association Familles Rurales pour le financement du lot « Aménagement et équipement de la cuisine », venant parfaire l'équipement du bâtiment communautaire mis à disposition ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subventionnement nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe(s) - *Convention de subventionnement*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 30/06/2026 Publication le 02/07/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

CONVENTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

FAMILLES RURALES WALINCOURT

Equipement de la Micro-Crèche « La Maison des Ptits Wal'loups »

- Contrat : Convention de Subvention d'investissement
- Date de début : Date de signature, soit le … juin 2026

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

Article 1 - Objet de la convention 3
Article 2 - Montant 3
Article 3 - Modalités de versement et justificatifs 3
Article 4 - Engagement de l'association 3
Article 5 - Entretien et fonctionnement 3
Article 6 - Règlement des litiges 4
Article 7 - Accord des parties 4

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

Entre les parties désignées ci-dessous :

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, représentée par Monsieur Serge SIMÉON, président, dûment habilité à cet effet par délibération du 26 juin 2026, n°2026/…,

Ci-après dénommée « communauté d'agglomération » Et

L'Association Familles Rurales, représentée par sa Directrice, Mme CASTRO, ci-après désignée « l'Association », d'autre part
Ci-après dénommée « l'association » Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Considérant que la CA2C a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau bâtiment situé au 5 rue du nouveau siècle à Walincourt-Selvigny destiné à la micro-crèche, et qu'elle en a confié la gestion à l'Association. Considérant que pour des impératifs d'ouverture et de conformité avec le calendrier des versements de la CAF, l'Association a procédé de manière directe à l'engagement des dépenses d'équipement de la cuisine (acompte 2025). La présente convention fixe les modalités de versement de la subvention de la CA2C venant régulariser cette opération.

Article 2 - Montant

La CA2C accorde à l'Association une subvention d'investissement d'un montant forfaitaire et non révisable de 18 564,84 € correspondant à la totalité des factures du lot cuisine.

Article 3 - Modalités de versement et justificatifs

La Collectivité valide la prise en compte des engagements comptables réalisés par l'Association dès le 22/05/2025, conformément à la date de demande. Le versement de la subvention sera effectué en un seul versement sur présentation :

- Des factures définitives acquittées du fournisseur.

Article 4 - Engagement de l'association

L'Association s'engage à maintenir l'affectation de ces équipements au sein de la micro-crèche et à ne pas procéder à leur revente pendant une durée minimale de cinq 5 ans.

Article 5 - Entretien et fonctionnement

L'association s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement les biens objet de la présente convention.

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

Article 6 - Règlement des litiges

En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord amiable, la présente convention pourra être portée devant le tribunal administratif de Lille.

Article 7 - Accord des parties

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux.

Établie à Beauvois en Cambresis, le … juin 2026

Pour l'association,	Pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
Madame La directrice	Monsieur le Président
Helene CASTRO	Serge SIMÉON

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_0105**
Objet :	**Délibération 2026/105 portant octroi d?une demande de subvention d?investissement l?association « Familles Rurales » dans le cadre de l?aménagement de la micro-crèche de**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200030633-20260624-DEL2026_0105-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_105.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_0105-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	213.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 105 convention cr__che.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260624-DEL2026_0105-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	274.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 14h34min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 14h36min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 14h36min34s	Transmis au MI

Ce document a été mis en ligne le 02/07/2026 10:12

Acquittement reçu	30 juin 2026 à 14h37min00s	Reçu par le MI le 2026-06-30